



Cahier des charges

Évaluation formative du programme national visant à promouvoir la transformation numérique dans le système de santé (DigiSanté) : première phase de la mise en œuvre (2025-2027)

Christine Heuer, OFSP, service Évaluation et recherche, 2 avril 2026

Sommaire

1	Situation initiale / contexte et motif de l'évaluation	2
2	L'objet d'évaluation et son contexte	2
3	Informations relatives à l'évaluation	4
3.1	Organigramme du projet d'évaluation	4
3.2	Buts et objectifs de l'évaluation	4
3.3	Questions d'évaluation	4
3.4	Design d'évaluation et méthodologie	5
3.5	Produits et prestations attendus de l'évaluation	6
3.6	Calendrier et jalons de l'évaluation	7
3.7	Diffusion et utilisation des résultats de l'évaluation (valorisation)	7
4	Procédure d'adjudication du mandat d'évaluation	8
4.1	Exigences relatives à l'offre	8
4.2	Jalons et délais de la procédure d'adjudication	8
5	Confidentialité, indépendance, impartialité et gestion des conflits d'intérêts	9
6	Transparence et contrôle humain lors de l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA)	9
7	Informations complémentaires / documentation	9
8	Personnes à contacter	10
Annexe A : Vision, volets de mesures, initiatives projets, objectifs opérationnels et stratégiques du programme DigiSanté		11
Annexe B : Organigramme du programme DigiSanté		12
Annexe C : Chronologie du programme DigiSanté		13
Annexe D : Tâches principales, compétences et responsabilités des participants au projet d'évaluation		14
Annexe E : Participants au projet d'évaluation		15

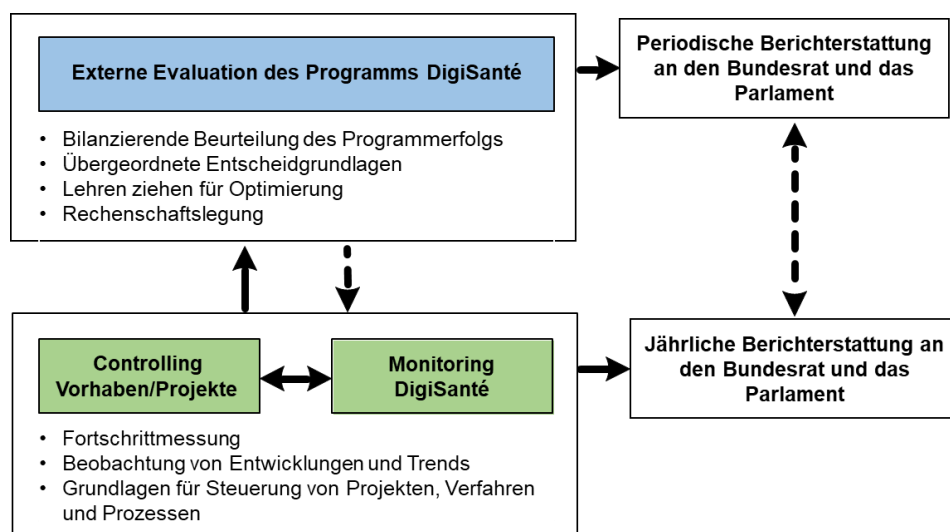
1 Situation initiale / contexte et motif de l'évaluation

La numérisation dans le système de santé en Suisse est peu avancée. Cela est apparu clairement pendant la pandémie de Covid-19. En mai 2022, le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral de l'intérieur (DFI) d'élaborer, en collaboration et en coordination avec d'autres services de l'administration fédérale, un programme visant à promouvoir la transformation numérique dans le système de santé (DigiSanté). Le Parlement a approuvé le crédit d'engagement nécessaire à la mise en œuvre au printemps 2024. Après une phase de lancement d'un an, le programme a démarré le 1^{er} janvier 2025.

Le Parlement, accordant une importance centrale au suivi étroit du programme, a donné au DFI des directives claires concernant les objectifs, le controlling et l'implication des acteurs concernés. Il exige en outre un rapport annuel (voir l'affaire du Conseil fédéral [23.076](#)).

L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et l'Office fédéral de la statistique (OFS) entendent examiner les progrès et l'efficacité du programme « DigiSanté » dans son ensemble et rendre les résultats accessibles au public. L'évaluation de l'efficacité repose sur différents instruments : le controlling, le monitoring et l'évaluation. Le controlling, le monitoring et les rapports qui en découlent relèvent de la responsabilité de la direction du programme DigiSanté. Le service Évaluation et recherche (E+F) de l'OFSP est responsable de l'évaluation et de ses produits finaux.¹

Les trois instruments de l'évaluation de l'efficacité, leurs fonctions et leurs rapports² sont présentés schématiquement ci-dessous.



Source: Évaluation du programme national visant à promouvoir la transformation numérique dans le système de santé : concept cadre, Office fédéral de la santé publique, 2024 (seulement en allemand).

À l'instar de la mise en œuvre du programme, l'évaluation est divisée en trois phases. Sur la base du présent cahier des charges et du concept cadre de l'évaluation de l'efficacité, l'OFSP fait évaluer la phase 1 de la mise en œuvre du programme (2025-2027), intitulée « Normes et mise en place du système » (voir *annexe C* « Calendrier du programme »).

2 L'objet d'évaluation et son contexte

DigiSanté est le programme national visant à promouvoir la transformation numérique dans le système de santé. Il s'appuie sur la stratégie de politique de la santé du Conseil fédéral « Santé 2030

¹ Pour plus de détails, voir : [Évaluation de l'efficacité du programme de promotion de la transformation numérique dans le domaine de la santé \(DigiSanté\) : concept-cadre](#) (document disponible en allemand seulement)

² Les deux rapports destinés au Conseil fédéral et au Parlement se complètent sur le fond. Le rapport d'évaluation sera rédigé sous forme synthétique en même temps que le rapport annuel du programme en 2027, 2030 et 2034 (voir le calendrier dans le concept-cadre de l'évaluation de l'efficacité, note de bas de page 1).

(G2030) », qui considère la transformation technologique comme un défi majeur. Dans le cadre de G2030, le programme s'inscrit dans la mise en œuvre des stratégies de numérisation globales. Il existe à cet égard des interfaces avec le domaine de la santé et avec la transformation numérique de l'administration fédérale. Dans la mise en œuvre du programme DigiSanté, l'une des tâches centrales de la direction du programme consiste à gérer systématiquement ces interfaces et à exploiter les effets de synergie en conséquence.³

DigiSanté a été élaboré à la demande du Conseil fédéral par l'OFSP en collaboration avec l'OFS et s'étend sur une durée de dix ans (2025-2034). De très nombreux acteurs sont impliqués dans le programme. Ceux-ci sont répartis en six groupes de parties prenantes :

- autorités, Confédération et cantons
- assurances
- recherche et innovation
- fournisseurs de produits
- fournisseurs de prestations ambulatoires et stationnaires
- population, bénéficiaires de prestations

À partir de 2025, avec le lancement de la phase opérationnelle, des mesures stratégiques devront être mises en œuvre concrètement. À long terme, DigiSanté vise à promouvoir la mise en place d'un système de santé numérique et à améliorer la mise en réseau des différents acteurs du système de santé. Cet objectif sera atteint lorsque toutes les parties prenantes échangeront de manière fluide les données de santé pertinentes et que celles-ci pourront être lues par tous les systèmes. En garantissant à toutes les parties prenantes l'accès aux informations de santé pertinentes dans le respect de la protection et de la sécurité des données, et en leur permettant de saisir leurs propres données de manière uniforme et standardisée, la qualité, la sécurité et la transparence des traitements, et par conséquent la sécurité des patients, seront renforcées. De plus, l'efficacité tout au long de la chaîne de prise en charge des patients sera améliorée.⁴

DigiSanté poursuit quatre objectifs stratégiques et sept objectifs opérationnels (voir *annexe A*). Ceux-ci doivent être atteints grâce à la mise en œuvre de quatre volets de mesures comprenant au total plus de 50 initiatives différentes. Ces initiatives peuvent déboucher sur un ou plusieurs projets. DigiSanté met en œuvre les initiatives relevant de la compétence de la Confédération et assure la coordination et la mise en réseau de toutes les parties prenantes du système de santé.⁵ Fin 2025, 22 projets sont lancés ou en cours de réalisation.⁶

Un comité de branche a été mis en place afin d'impliquer étroitement le secteur de la santé dans le programme. Il se compose de représentants de 46 organisations actives dans le système de santé, par exemple les fournisseurs de prestations, les associations professionnelles, les assurances, le milieu de la recherche et les organisations de patients.⁷ Un organigramme du programme figure à l'*annexe B*.

Le programme DigiSanté sera mis en œuvre en trois phases jusqu'à fin 2034 : phase 1 « Normes et mise en place du système » (2025-2027), phase 2 « Services et interfaces » (2028-2030) et phase 3 « Optimisation et pérennisation » (2031-2034).

Les moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre du programme s'élèvent à environ 562 millions de francs suisses. Le Conseil fédéral a demandé au Parlement un crédit d'engagement de 392 millions de francs suisses. Ce crédit a été approuvé au printemps 2024.⁸

³ Message concernant le crédit d'engagement pour un programme visant à promouvoir la transformation numérique dans le domaine de la santé pour les années 2025–2034, du 22 novembre 2023, p. 18.

⁴ [Fiche d'information DigiSanté : Objectifs et avantages de DigiSanté, Office fédéral de la santé publique, 2023.](#)

⁵ Cf. note de bas de page 2.

⁶ [Projets DigiSanté en cours](#)

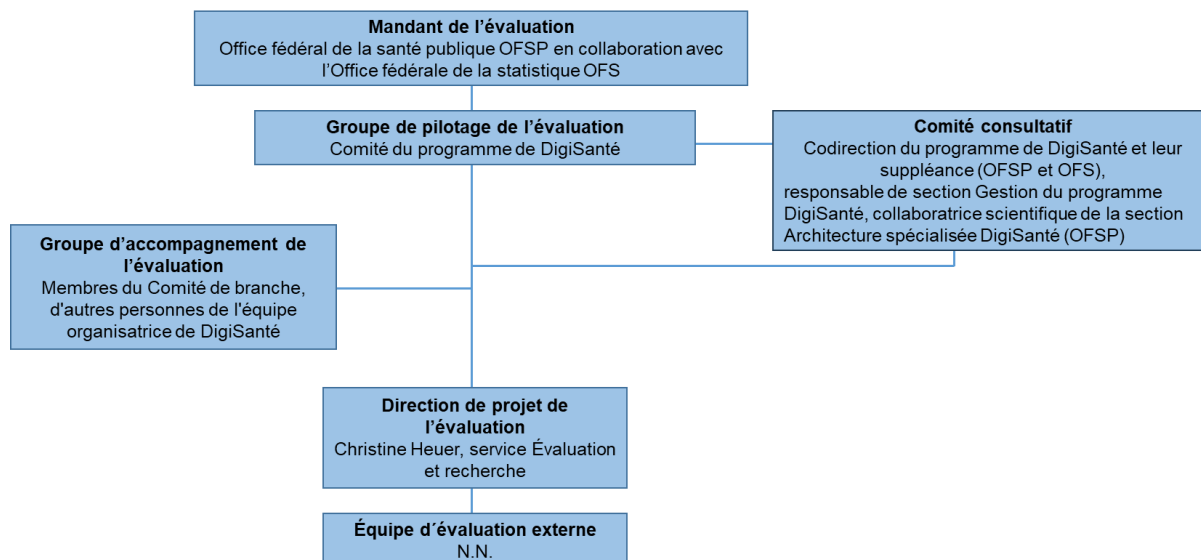
⁷ [Organisation du programme](#) et [Comité de branche](#)

⁸ Cf. note de bas de page 2 et <https://www.digisante.admin.ch/fr/programme>.

3 Informations relatives à l'évaluation

3.1 Organigramme du projet d'évaluation

Une structure de projet est mise en place pour l'évaluation. Les rôles des participants au projet sont illustrés dans l'organigramme suivant :



Vous trouverez un aperçu des principales tâches, compétences et responsabilités des participants au projet d'évaluation à l'*annexe D*.

La liste des membres du groupe de pilotage et du groupe d'accompagnement figure à l'*annexe E*.

3.2 Buts et objectifs de l'évaluation

L'évaluation doit fournir des connaissances utiles pour la gestion, la mise en œuvre et les premiers effets du programme. Il convient à cet égard de tenir compte des principaux facteurs contextuels.

Les résultats contribuent à l'optimisation du programme et de sa mise en œuvre.

Objectifs du mandat d'évaluation	Buts du mandat d'évaluation	Indicateurs d'effets du mandat d'évaluation
L'évaluation fournit des connaissances servant à définir des orientations ou des actions concernant le programme DigiSanté. Elle porte un jugement notamment sur les critères d'efficacité et d'opportunité et fait des recommandations aux niveaux opérationnel, stratégique et politique.	Les éléments ayant fait leurs preuves ainsi que le potentiel d'optimisation concernant le programme DigiSanté sont connus.	- Le groupe de pilotage a pris position sur les résultats de l'évaluation. - Les parties prenantes tirent des enseignements. - Des décisions d'optimisation sont prises.

3.3 Questions d'évaluation

Concept

1. Dans quelle mesure l'organisation du programme DigiSanté est-elle opportune ? Dans quelle mesure le pilotage du programme 'a-t-il fait ses preuves ?
2. Dans quelle mesure DigiSanté a-t-il réussi à définir une vision et des objectifs partagés par l'ensemble des participants au programme ?

Mise en œuvre

3. Dans quelle mesure l'approche interdisciplinaire a-t-elle pu se développer au sein du programme DigiSanté ? A-t-elle fait ses preuves ?

4. Dans quelle mesure DigiSanté est-il soutenu par la collaboration avec le Comité de branche (recommandations concernant la hiérarchisation des projets, définition d'objectifs mesurables et concernant les rôles et responsabilités au sein des projets) ? La collaboration entre DigiSanté et la branche est-elle viable ? Quelles ressources humaines et financières la branche a-t-elle mobilisées jusqu'à présent pour accomplir les tâches relevant du programme ?
5. Où en est la mise en œuvre des quatre volets de mesures (« Conditions requises pour la transformation numérique », « Infrastructure nationale », « Numérisation des prestations des autorités » et « Utilisation secondaire des données pour la planification, le pilotage et la recherche ») ? Où en est la mise en œuvre des projets ?
6. Comment le programme DigiSanté communique-t-il avec les six groupes de parties prenantes de branche ? Dans quelle mesure le Comité de branche agit-il efficacement en tant que multiplicateur ? Quels contenus de communication parviennent aux six groupes de parties prenantes ?
7. Quelles sont les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de DigiSanté et des projets ? Dans quels domaines existe-t-il un potentiel d'optimisation ?

Premiers effets

8. Où en est la réalisation des objectifs opérationnels et stratégiques de DigiSanté à ce jour ? Comment ces progrès sont-ils jugés ?
9. Le programme DigiSanté évolue-t-il dans le sens de la réalisation de sa vision ? Quelle est son efficacité à ce jour ?
10. Dans quelle mesure les six groupes de parties prenantes favorisent-ils ou entravent-ils l'avancement du programme ?
11. Quels changements peuvent déjà être observés concernant la transformation numérique du système de santé ?

Contexte

12. Quels sont les facteurs contextuels qui influencent positivement la mise en œuvre et la réalisation des objectifs de DigiSanté, et lesquels exercent une influence négative (par exemple, le contexte politique, les progrès techniques, le programme d'allègement budgétaire 2027) ?

3.4 Design d'évaluation et méthodologie

Les soumissionnaires sont libres de proposer les procédures et les méthodes qu'ils jugent appropriées pour la collecte et l'analyse des données.

Les documents et données suivants - outre les documents mentionnés au point 7 « Informations complémentaires / Documents » - sont à la disposition de l'équipe d'évaluation retenue.

Disponibilité des données	
Rapport annuel de DigiSanté au Conseil fédéral et au Parlement	Années 2025 et 2026 Rapport DigiSanté 2025
Documents internes relatifs au programme (par exemple : message sur le financement, plan de gestion du programme, mandat du programme, DigiSanté Confluence, documentation relative aux projets (mandats de lancement, mandats d'exécution, travaux sur le modèle d'impact et la mesure de l'impact, Comité de branche, études mandatées, etc.)	Remis au début de l'évaluation
Données issues du controlling	Remises au début de l'évaluation
Données issues du monitoring	Ne sont pas encore disponibles

Il n'existe pas de modèle d'effet de DigiSanté, mais un « Konzept Wirkungsframework ». Voir à ce sujet le point 7 « Informations complémentaires / Documentation ».

Les soumissionnaires sont invités à préciser quels standards d'évaluation de la SEVAL ils comptent prendre en compte en priorité.

Traitement des données

Les exigences posées par la loi fédérale sur la protection des données (LPD, [RS 235.1](#)) ainsi que les « bonnes pratiques » des domaines scientifiques concernés prévalent.

3.5 Produits et prestations attendus de l'évaluation

Produits / prestations	Indicateurs quantitatifs	Indicateurs qualitatifs
Plan de travail et calendrier détaillés (all. ou fr.)	Tableau présenté après le <i>kick-off-meeting</i> Document Word	- Description du mandat - Mention des questions d'évaluation et questions détaillées - Présentation claire et chronologique des étapes de l'évaluation (procédure ; méthodes, critères d'appréciation) - Présentation des délais, des prestations, des produits et de leurs coûts - Respect des délais impartis
Rapport intermédiaire	'Le format sera défini lors du <i>kick-off-meeting</i> .	- '''Présentation de l'avancement des travaux et des résultats intermédiaires
Rapport d'évaluation (all. ou fr. avec un abstract (all. / fr.) *)	Maximum 60 pages A4 (sans annexe) Documents Word et PDF Abstract : ⅓–½ page	- Les ébauches de produits remises doivent, d'après les auteurs, être publiables telles quelles, autant au niveau du contenu que de la forme. Les documents doivent être signalés comme ébauches jusqu'à ce qu'ils soient approuvés par le service E+F. - Critères pour la version définitive : voir la Check-list pour l'appréciation des rapports d'évaluation - Il convient de veiller à ce que, dans la mesure du possible, les recommandations soient formulées aux niveaux politique, stratégique et opérationnel. - Respect des délais impartis
Management summary '(all. / fr. / it.) *	2 pages A4 Documents Word et PDF	- Bref résumé du rapport d'évaluation : donne un aperçu succinct mais complet de l'évaluation et de ses résultats. - S'adresse au Conseil fédéral - Respect des délais impartis
Executive summary (all. / fr.) *	Maximum 10 pages A4 Documents Word et PDF	- Résumé du rapport d'évaluation : donne un aperçu concis mais complet de l'évaluation et de ses résultats. Voir la fiche d'information sur la structure d'un Executive Summary d'une étude d'évaluation. - Comprend un résumé - S'adresse notamment à la branche - Respect des délais
Une présentation orale du projet de rapport devant le comité consultatif du groupe de pilotage de l'évaluation Une présentation orale devant le comité consultatif du groupe de pilotage et le groupe d'accompagnement de l'évaluation	Les besoins, l'étendue, la durée et la forme de la présentation doivent être définis avec la direction de projet de l'évaluation Diapositives PowerPoint	- Traitement des contenus adapté aux destinataires - Les éventuelles difficultés et limites de l'évaluation sont exposées ouvertement - 'Se concentre sur les résultats les plus importants pour l'action et la prise de décision (de préférence selon les niveaux politique, stratégique et opérationnel) - Amorces pour une discussion approfondie (sur les constatations d'ordre stratégique et politique avant tout)

* Traduction (all. / fr. / it.)		- La qualité des traductions doit être contrôlée par des personnes compétentes au sein de l'équipe mandatée. Voir Check-list «Assurance qualité des traductions de rapports d'évaluation» - Respect des délais impartis
Participation à des échanges réguliers selon le besoin	Par téléphone, pour des séances d'environ une demi-heure avec la direction de projet de l'évaluation Dernier échange : débriefing	- Points de situation sur le déroulement du mandat et la suite de la procédure

Aussi bien l'utilisation des instruments de collectes de données que les produits de l'évaluation sont soumises à un contrôle de qualité qu'effectue la direction de projet de l'évaluation à l'OFSP. Cette mesure s'applique en particulier au projet de rapport final ou à un éventuel projet de rapport intermédiaire, avant qu'il ne soit transmis à d'autres cercles. Il s'agit donc de prévoir une fenêtre temporelle pour ce contrôle de qualité (cf. 3.6 Calendrier et jalons de l'évaluation).

3.6 Calendrier et jalons de l'évaluation

Jalons (objectifs intermédiaires)	Délais d'atteinte
Début du contrat	1 ^{er} juin 2026
<i>Kick-off-meeting</i>	Première quinzaine de juin
Plan de travail et calendrier détaillé	Juillet 2026
Rapports intermédiaires	Décembre 2026
Projet de rapport final	15 mars 2027
Discussion du projet de rapport final avec le comité consultatif du groupe de pilotage de l'évaluation	Fin mars 2027
Discussion du projet de rapport final avec le comité consultatif du groupe de pilotage et le groupe d'accompagnement de l'évaluation	Mi-avril 2027
Méta-évaluation	12 mai 2027
Approbation des produits finaux de l'évaluation (rapport final, executive summary et management summary) par le groupe de pilotage de l'évaluation	1 ^{er} juillet 2027
Fin du contrat	31 août 2027

3.7 Enveloppe financière / budget

2026 : CHF 80 000 incl. TVA

2027 : CHF 100 000 incl. TVA

3.8 Diffusion et utilisation des résultats de l'évaluation (valorisation)

Le rapport final de l'évaluation, son executive summary et son management summary seront publiés en même temps que le document « Rapport DigiSanté 2027 »⁹ en octobre 2027. Le groupe de pilotage de l'évaluation décidera de la date de publication. L'OFSP se chargera de diffuser les résultats de l'évaluation auprès du groupe d'accompagnement de l'évaluation ainsi qu'auprès d'autres groupes de destinataires intéressés.

Les principaux destinataires des résultats de l'évaluation sont la direction du programme DigiSanté, l'équipe du programme et les groupes de parties prenantes du programme, ainsi que le Conseil fédéral, le Parlement et le grand public.

⁹ [Documents](#) > rapport DigiSanté

4 Procédure d'adjudication du mandat d'évaluation

Le présent mandat est adjugé dans le cadre d'une procédure invitant à soumissionner.

Les mandataires potentiels sont invités à présenter une offre.

4.1 Exigences relatives à l'offre

Les exigences relatives à l'offre, tout comme les exigences relatives à l'équipe d'évaluation, sont précisées dans l'aide-mémoire « [Élaboration et appréciation d'offres pour mandats d'évaluation](#) ».

Sont exigées en plus les compétences suivantes : des compétences et une expérience approfondies en matière d'évaluation, ainsi qu'une très bonne connaissance du système de santé suisse. Des connaissances en matière de transformation numérique sont également requises.

Les offres présentées sont évaluées sur la base des critères contenus dans le « Formulaire d'appréciation d'offres pour mandats d'évaluation » (cf. page 3 de l'aide-mémoire susmentionné). Les critères d'adjudication pour le mandat sont : l'adéquation des prestations offertes, le prix (coûts), les délais, les critères relatifs aux soumissionnaires et l'impression générale qui se dégage de l'offre.

Remarque : pour présenter une offre, les coopérations sont possibles (coopérations d'institutions privées et universitaires par exemple). Il s'agit toutefois de désigner une institution comme interlocuteur principal et comme éventuel partenaire contractuel.

L'offre doit mentionner explicitement que les [Directives du Conseil fédéral concernant la prise en compte du genre dans les études et les statistiques de la Confédération](#) (2024) sont connues et que les aspects liés au genre sont pris en compte de manière adéquate dans l'évaluation.

4.2 Jalons et délais de la procédure d'adjudication

Jalons de la procédure d'adjudication	Délais
Envoi de l'invitation à présenter une offre	7 avril 2026
Remise de la déclaration d'intérêt (par voie électronique à christine.heuer@bag.admin.ch)	20 avril 2026, 16.00 h
Envoi électronique des questions écrites concernant le mandat à : christine.heuer@bag.admin.ch avec copie à : markus.weber@bag.admiin.ch	Jusqu'au 27 avril 2026
Soumission des offres (max. 10 pages) par voie électronique à christine.heuer@bag.admin.ch	8 mai 2026
Sélection des meilleures offres par le service E+F, envoi de l'invitation à présenter les offres	12 mai 2026
Présentation des offres devant le comité consultatif du groupe pilotage de l'évaluation	20 mai 2026 (l'après-midi)
Choix de l'équipe d'évaluation par le comité consultatif du groupe pilotage de l'évaluation et communication de la décision par le service E+F	Au plus tard le 21 mai 2026

Lors de l'adjudication de ses mandats, l'OFSP applique les principes visés à l'art. 11 de la loi fédérale sur les marchés publics (LMP, RS 172.056.¹⁰). Pour cette adjudication, seules les Conditions générales de la Confédération relatives à l'achat de services¹¹ s'appliquent. Ces conditions sont considérées comme acceptées au moment de la remise de la déclaration d'intérêt et au moment du dépôt de l'offre.

¹⁰ <https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2020/126/fr>

¹¹ <https://www.bkb.admin.ch/fr/conditions-generales-cg-de-la-confederation>

La « Déclaration du soumissionnaire toutes les branches (DÉCLARATION attestant du respect des dispositions sur la protection des travailleurs, des conditions de travail, des obligations en matière d'annonce et d'autorisation mentionnées dans la LTN, de l'égalité salariale entre femmes et hommes, du droit de l'environnement et des dispositions visant à éviter la corruption) » doit être dûment signée et jointe à la documentation¹². D'autres preuves au sens de l'art. 4 al. 4 et l'annexe 3 de l'Ordonnance sur les marchés publics du 12 février 2020 (OMP, 172.056.11¹³) peuvent être demandées si nécessaire (p. ex. : extrait du registre du commerce).

Les personnes exerçant une activité indépendante joignent à la documentation une confirmation de la caisse de compensation AVS (ne remontant pas à plus de deux ans) (→ attester, du point de vue du droit des assurances sociales, le statut d'indépendant du potentiel partenaire contractuel).

5 Confidentialité, indépendance, impartialité et gestion des conflits d'intérêts

Par la signature de l'offre, les soumissionnaires confirment ...

- ...préserver la confidentialité. Ils s'engagent à traiter de manière confidentielle les faits qui ne sont ni notoires ni accessibles à tout un chacun et garantissent que leurs collaborateurs fassent de même.
- ...leur indépendance et impartialité. Être indépendant signifie n'avoir aucun lien juridique ou économique avec l'objet d'évaluation. Être impartial signifie en particulier n'avoir aucun parti pris à l'égard de l'objet à évaluer.

Gestion des conflits d'intérêts

- Les soumissionnaires / mandataires de l'OFSP **garantissent** notamment que les experts auxquels ils font appel ne sont pas soumis à des conflits d'intérêts et peuvent prodiguer leurs conseils en toute indépendance et impartialité.
- Les éventuels conflits d'intérêts qui surviendraient avant et pendant la procédure d'adjudication ou pendant l'accomplissement du mandat, que ce soit du côté des soumissionnaires / mandataires ou du côté des experts consultés, **doivent** être communiqués sans retard à la personne responsable du mandat à l'OFSP.

6 Transparence et contrôle humain lors de l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA)

L'offre doit exposer de manière claire et compréhensible si, à quelles étapes du travail et de quelle manière les soumissionnaires prévoient recourir à des applications d'intelligence artificielle pour réaliser le mandat. Elle doit notamment démontrer que le contrôle humain des résultats des applications d'intelligence artificielle est garanti en toutes circonstances.

En signant l'offre, les soumissionnaires confirment qu'ils exposent de manière transparente l'utilisation potentielle de l'intelligence artificielle et du contrôle humain de celle-ci, respectent les normes de qualité éthiques et autres normes de qualité en la matière et assument la responsabilité y afférente.

7 Informations complémentaires / documentation

Concernant le programme DigiSanté

- [DigiSanté](#)
- DigiSanté : Documents (Communiqués de presse, fiches d'information, lettres d'information, etc.) : [Documents](#)
- [DigiSanté : promouvoir la transformation numérique du système de santé](#)

¹² Version actuelle sous : <https://www.bkb.admin.ch/fr/declaration-du-soumissionnaire>

¹³ <https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2020/127/fr>

- Stratégie Suisse numérique : [Mise en oeuvre du programme de promotion de la transformation numérique du système de santé – DigiSanté](#)
- Message concernant un crédit d'engagement destiné à un programme pour promouvoir la transformation numérique dans le système de santé pour les années 2025 à 2034 du 22 novembre 2023 : [FF 2023 2908 - Message concernant un crédit d'engagement destiné à un programme pour promouvoir la transformation numérique dans le système de santé pour les années 2025 à 2034 | Fedlex](#)
- [23.076 | Programme pour promouvoir la transformation numérique dans le système de santé \(DigiSanté\). Crédit d'engagement | Objet | Le Parlement suisse](#)
- Interventions parlementaires : [Recherche Curia Vista](#)
- Junker, Sandro / Stefanie Hänsli 2026: Konzept Wirkungsframework DigiSanté. Version 0.99, BAG-internes Arbeitspapier
- Évaluation du programme national visant à promouvoir la transformation numérique dans le système de santé : concept cadre, Office fédéral de la santé publique, 2024 (seulement en allemand). [Rahmenkonzept Wirksamkeitsüberprüfung DigiSanté](#)

Concernant le sujet évaluation au OFSP

- ["L'évaluation à l'OFSP : Concept-cadre, 2020](#)
- [Gestion de l'évaluation à l'OFSP](#) dans le respect des standards de qualité de la Société suisse d'évaluation (SEVAL)
- [Glossaire de l'évaluation de l'OFSP](#) (OFSP, 2017)

Sur demande, le document de travail interne suivant sera mis à disposition après manifestation d'intérêt :

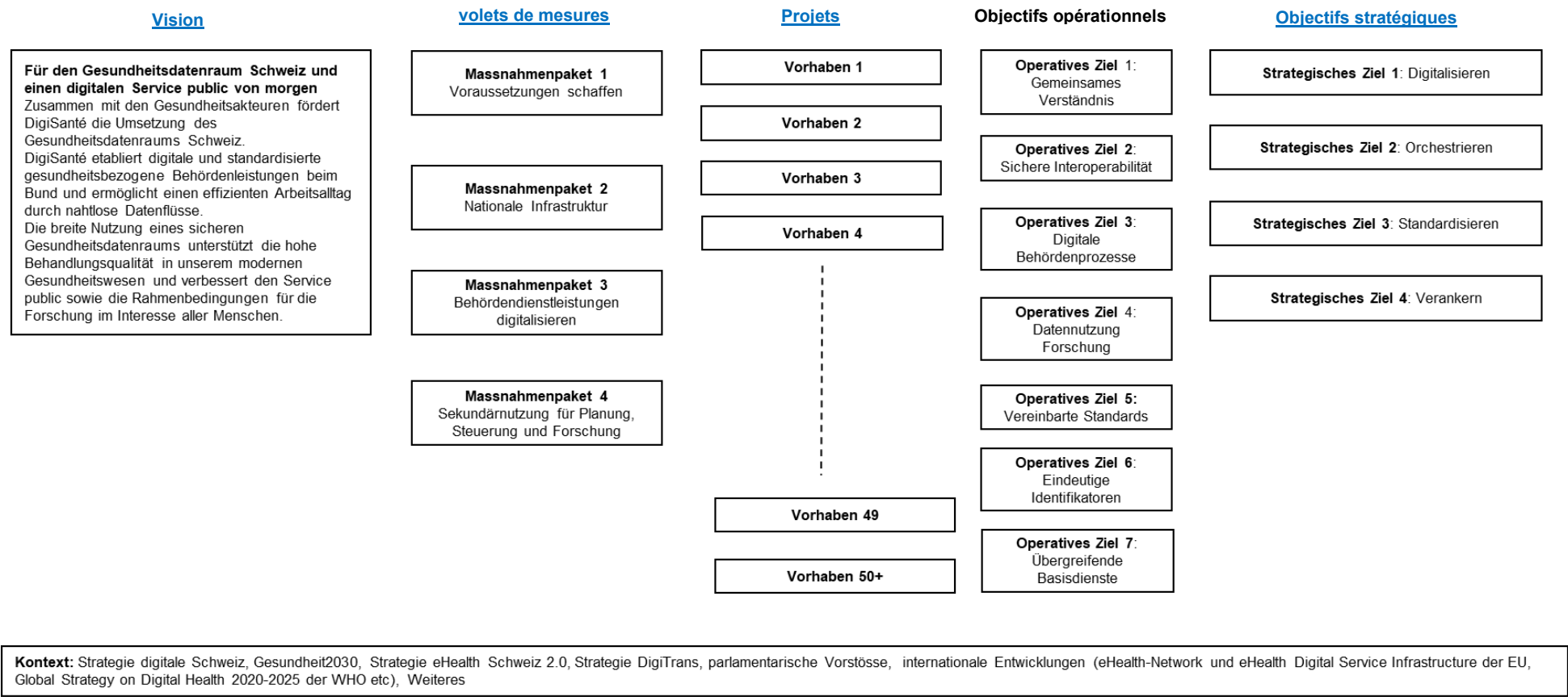
Junker, Sandro / Stefanie Hänsli 2026: Konzept Wirkungsframework DigiSanté. Version 0.99, BAG-internes Arbeitspapier

8 Personnes à contacter

Christine Heuer, OFSP, Service Évaluation et recherche (E+F), direction de projet de l'évaluation
 Courriel : christine.heuer@bag.admin.ch, numéro de téléphone : 058 462 63 55
 (présente du lundi au jeudi), **absente** du 27.4.2026 au 5.5.2026

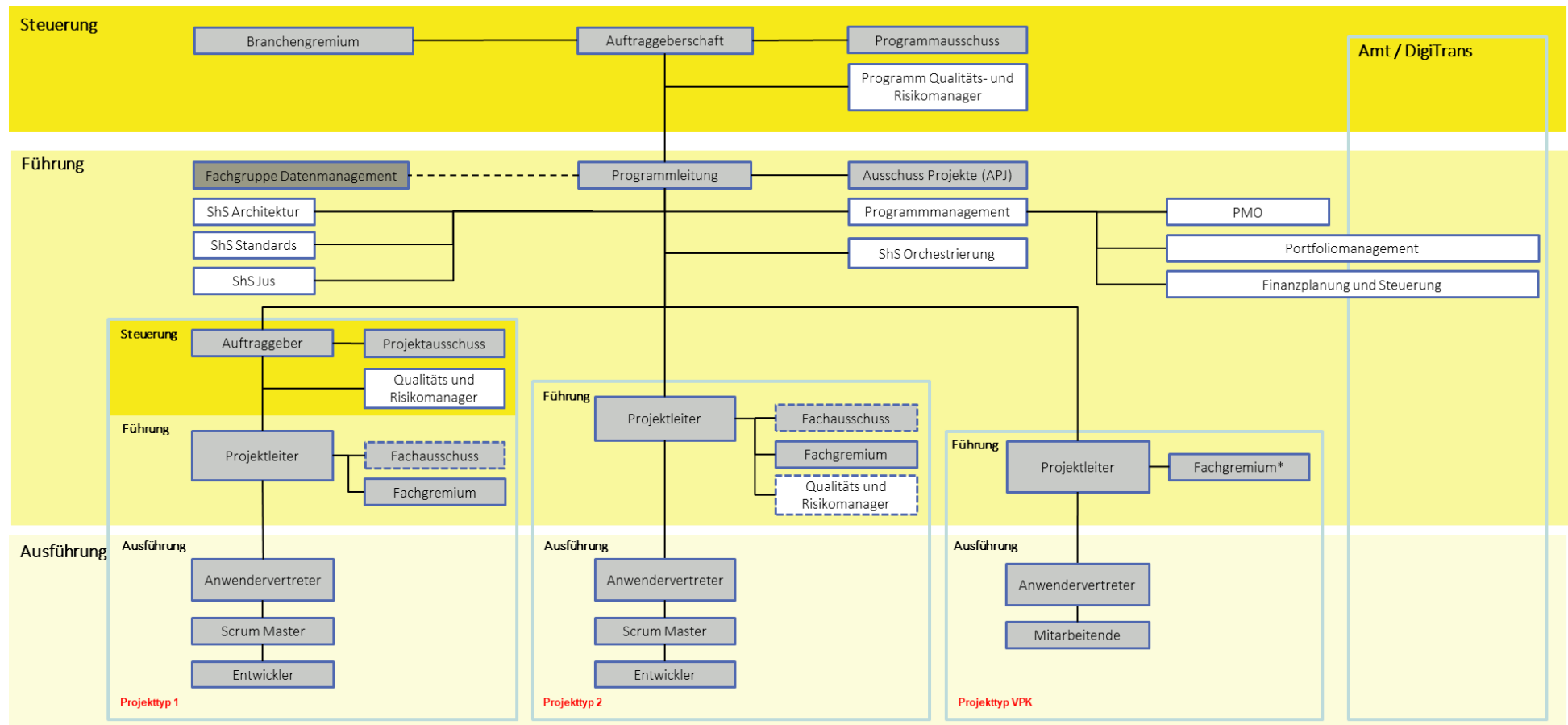
Markus Weber, OFSP, Service Évaluation et recherche (E+F), suppléance de la direction de projet de l'évaluation
 Courriel : markus.weber@bag.admin.ch, numéro de téléphone : 058 463 87 24
 (présent du lundi au vendredi, sauf le mercredi après-midi).

Annexe A : Vision, volets de mesures, initiatives projets, objectifs opérationnels et stratégiques du programme DigiSanté



Source : OFSP 2024 Bundesamt für Gesundheit 2024: Wirksamkeitsüberprüfung des Programms zur Förderung der digitalen Transformation im Gesundheitswesen (DigiSanté):
Rahmenkonzept: [Rahmenkonzept Wirksamkeitsüberprüfung DigiSanté](#)

Annexe B : Organigramme du programme DigiSanté



* Einige VPK sind ohne Fachgremium



= Fakultativ, resp. nur bei Bedarf

Source: OFSP, division Transformation numérique, état au 26.9.2024

Annexe C : Chronologie du programme DigiSanté



DigiSanté - Chronologie | État : mai 2025
Source : [Chronologie du programme](#)



Annexe D : Tâches principales, compétences et responsabilités des participants au projet d'évaluation

Titulaire de rôle	Tâches principales, compétences, responsabilités
Mandant	Responsabilité générale du projet • Attribution formelle du mandat pour la réalisation du projet dans le cadre de la planification de l'évaluation de l'OFSP • Prise de connaissance des résultats du projet
Groupe de pilotage	Supervision et pilotage du projet dans une perspective d'ensemble • Approbation du cahier des charges de l'évaluation (mandat d'évaluation) • Approbation des produits de l'évaluation • Décision relative à la diffusion et à l'utilisation des résultats • Rédaction de la prise de position sur les résultats d'évaluation' comprenant la mise en œuvre envisagée des recommandations
Comité consultatif du groupe de pilotage	Soutien consultatif au groupe de pilotage, doté d'un pouvoir de décision adapté à son niveau • Examen du cahier des charges, des rapports intermédiaires et des produits finaux • Sélection de l'équipe d'évaluation • Discussion des résultats avec le groupe d'accompagnement et validation des conclusions retenues • Élaboration de recommandations et de bases décisionnelles pour le groupe de pilotage
Groupe d'accompagnement	Conseil et soutien dans le cadre du projet • Apport d'une expertise spécialisée (commentaires sur les grandes lignes de l'évaluation, éventuellement participation à 'un entretien dans le cadre de l'évaluation) • Conseil et soutien (en particulier aussi en ce qui concerne les questions liées aux données, par exemple lors des enquêtes menées dans le cadre de l'évaluation) • Discussion des résultats de l'évaluation avec le comité consultatif du groupe de pilotage de l'évaluation et l'équipe d'évaluation, et 'feedback écrit • Utilisation des résultats de l'évaluation
Direction de projet de l'évaluation	Planification, coordination, conduite du processus et accompagnement de l'évaluation conformément aux objectifs de la gestion de l'évaluation à l'OFSP • Conduite de la gestion des parties prenantes et de la communication • Élaboration du cahier des charges de l'évaluation (mandat d'évaluation) • Application de la procédure d'adjudication, y compris la présélection des offres reçues pour la réalisation du mandat d'évaluation • Responsabilité de l'atteinte des objectifs de la démarche évaluative et responsabilité des résultats du projet (temps, coût, qualité des méthodes et des produits de l'évaluation) • Soutien à la diffusion et à l'utilisation des résultats de l'évaluation
Équipe d'évaluation	Réalisation de l'évaluation dans le respect des standards de qualité de la Société suisse d'évaluation SEVAL (Standards SEVAL) • Exécution du mandat conformément au contrat (→ cahier des charges de l'évaluation

Annexe E : Participants au projet d'évaluation

Groupe de pilotage de l'évaluation	Membres
Comité du programme DigiSanté	- Stefan Hostettler, Secrétariat général du Département fédéral de l'intérieur SG-DFI - Anne Lévy, Office fédéral de la santé publique OFSP - Georges-Simon Ulrich, Office fédéral de la statistique OFS - Dirk Lindemann, Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication OFIT - Seraina Grünig, Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé CDS - Alex Fischer, SG-DFI - Nassima Wyss-Mehira, OFSP - Daniel Markwalder, Chancellerie fédérale, secteur Transformation numérique et gouvernance de l'informatique de la Chancellerie fédérale (TNI) - Martin Walker, Contrôle fédéral des finances CDF - Mathias Becher, OFSP - Katrin Cramer, OFSP - Marco D'Angelo, Office fédéral de la statistique OFS - Markus Schwyn, OFS - Stefan Wild, Comité de direction du comité de branche - Mauro Welte, Comité de direction du comité de branche
Comité consultatif du groupe de pilotage de l'évaluation	- Mathias Becher, OFSP - Katrin Cramer, OFSP - Marco D'Angelo, OFS - Stefanie Hänsli, OFSP - Cornelia Küttel, OFSP
Groupe d'accompagnement de l'évaluation Membres du comité de branche	- Tina Aeppli, FMH, suppléance : Esther Kraft - Mauro Welte, H+ - Anna Jörger, Artiset/curaviva - Angelina Hofstetter, Commission des Tarifs Médicaux LAA, Service central des tarifs médicaux SCTM - Robert P. Hilty, Représentants des organismes de normalisation - Thomas Geiger, Swiss Personalized Health Network SPHN - Serge Bignes, Société Suisse d'Informatique Médicale SGMI, suppléance : Marc Oertle - Karoline Mathys, Swissmedic - Ralf Klappert, IG eHealth, suppléance : Thomas Bähler
Autres membres de l'organisation du programme DigiSanté	Nadine Dünner, suppléance : Gian-Reto Grond Andreas Hostettler
Direction de projet de l'évaluation	Christine Heuer; suppléance : Markus Weber BAG

État au 26.3.2026